

Municipalité de Sainte-Luce

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue le 13 juin 2005 à 16h30.

À laquelle sont présents:

Gaston Gaudreault, maire
Paul-Eugène Gagnon, conseiller
Gaston Beauchesne, conseiller
Martine Plante, conseillère
France St-Laurent, conseillère

Sont absents:

Guy Caron, conseiller
Gilles Gagnon, conseiller

Tous formant quorum sous la présidence du maire

Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe est présente
Lucie Rioux, secrétaire administrative est présente

ORDRE DU JOUR

- 1° Ouverture de la session
- 2° Soumission / véhicule
- 3° Banque Nationale du Canada / signatures
- 4° Réjean Isabel
- 5° Coca-Cola / facture
- 6° Période de question
- 7° Levée d'assemblée

596-2005

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

Adopté

597-2005

Ouverture de la soumission
Achat de camionnette
Ouverture: 10 juin 2005
Heure: 15 heures

| | |
|--------------------------------------------|---------------------|
| Automobile Bouchard & Fils inc. | 26 300.46 \$ |
| Pouliot Chevrolet | 26 873.29 \$ |
| Médaille Ford | 29 891.55 \$ |

Soumission achat camionnette

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon
Appuyé par: Martine Plante

Il est résolu à l'unanimité de retenir la soumission conforme de Automobiles Bouchard et Fils au montant de 26 300.46 \$ pour l'achat d'une camionnette Ford Ranger Edge. Ce montant sera pris à même le fonds de roulement sur une période de 5 ans. Madame Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe est autoriser à signer pour et au nom de la municipalité, tous les documents relatifs à ce dossier.

Adopté

598-2005

Banque Nationale du Canada / signatures

Proposé par: France St-Laurent
Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu d'autoriser Gaston Gaudreault, maire et Marie-Andrée Jeffrey, directrice générale adjointe à signer tous les documents se référant à la fermeture du compte # 02621 60-091-05 à la Banque nationale du Canada et de transférer le montant s'y trouvant, soit 10 560.86\$ dans le compte à la Caisse populaire Desjardins Ste-Luce – Luceville.

Adopté

Réjean Isabel - reporté

599-2005

Coca-Cola / facture

Proposé par: Paul-Eugène Gagnon

Appuyé par: France St-Laurent

Il est résolu à l'unanimité d'autoriser le paiement de la facture # 59753921 au montant de 445.23 \$ à Embouteillages Coca-Cola. La facture ayant été facturé indûment au nom du Club de Soccer de Sainte-Luce, alors qu'elle aurait dû être au nom de la Municipalité de Sainte-Luce.

Adopté

Période de question

600-2005

Levée d'assemblée

Proposé par: France St-Laurent

Appuyé par: Gaston Beauchesne

Il est résolu à l'unanimité qu'à 17h30 la session soit levée.

Adopté

Gaston Gaudreault
Maire

Marie-Andrée Jeffrey
Directrice générale adjointe